

**Conseil économique et social**

Distr.: Générale  
12 janvier 2004

Français  
Original: Anglais

**Commission des stupéfiants**

Quarante-septième session

Vienne, 16-25 mars 2004

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement du Programme des Nations Unies pour le contrôle  
international des drogues ainsi que du rôle de la Commission  
des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du Programme**

**Renforcement du Programme des Nations Unies  
pour le contrôle international des drogues ainsi que  
du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité  
d'organe directeur du Programme**

**Rapport du Directeur exécutif**

Table des matières

|                                                                                                                                         | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. Introduction .....                                                                                                                   | 1                  | 2           |
| II. Faciliter le dialogue entre les États Membres et le Programme des Nations Unies<br>pour le contrôle international des drogues ..... | 2-5                | 2           |
| III. Activités opérationnelles et gestion.....                                                                                          | 6-12               | 3           |
| IV. Financement du Programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies<br>contre la drogue et le crime .....                       | 13-16              | 6           |

\* E/CN.7/2004/1.



## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 46/8, intitulée “Renforcement du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d’organe directeur du Programme, la Commission des stupéfiants a prié le Directeur exécutif de lui rendre compte, à sa quarante-septième session, des progrès réalisés dans l’application de cette résolution. Dans sa résolution 46/9, intitulée “Assurer un financement sûr et prévisible du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues”, la Commission a également demandé au Directeur exécutif de lui faire rapport, à sa quarante-septième session, sur les progrès réalisés dans l’application de cette résolution.

## **II. Faciliter le dialogue entre les États Membres et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

2. Dans sa résolution 46/8, la Commission, réaffirmant ses résolutions 45/17 et 44/16 dans lesquelles elle avait recommandé d’améliorer constamment la gestion et de renforcer le dialogue avec les États Membres en vue de contribuer à une exécution durable et plus efficace des programmes, a réaffirmé son rôle directeur dans le processus budgétaire du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, rôle en vertu duquel elle a conseillé le Programme pour la préparation et l’exécution du budget biennal ainsi que pour la gestion des ressources du Programme, sur la base des priorités établies par les États Membres; a prié le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues d’apporter son concours à cette fin en continuant de présenter en temps voulu des exposés de fond concis et, au besoin, des rapports à l’intention de tous les États Membres, comme le rapport intérimaire sur la réforme de la gestion intitulé “Une action résolument fondée sur la bonne gouvernance”; et a également encouragé le Directeur exécutif à favoriser le dialogue avec et entre les États Membres.

### **Mesures prises**

3. Plusieurs initiatives ont été prises en vue de renforcer le dialogue avec et entre les États Membres en ce qui concerne les priorités et la gestion du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Six réunions intersessions et plusieurs sessions de groupes de travail à composition non limitée portant sur le développement alternatif, les questions budgétaires et les préparatifs du débat ministériel de la quarante-sixième session ont eu lieu début 2003. Elles ont souvent été précédées de réunions (au nombre de huit en 2003) du Bureau élargi de la Commission, qui ont permis aux États Membres d’examiner le programme de travail des activités normatives et opérationnelles de la Commission, de tenir de vastes consultations sur des questions opérationnelles intéressant les pays donateurs et les pays bénéficiaires et de donner au Programme, de façon continue, des directives de politique générale. Des réunions similaires devraient se tenir avant la quarante-septième session de la Commission.

4. Conformément à la résolution 46/8 de la Commission, et avant la reprise de sa quarante-sixième session, qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2003, le Secrétariat a présenté aux États Membres plusieurs exposés spécialisés et des informations additionnelles sur le budget biennal consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui avaient trait notamment à l'élaboration dudit budget ainsi qu'à la situation financière du Programme et à son incidence sur la planification et les activités. De plus, le Directeur exécutif et des fonctionnaires de rang supérieur ont souvent rencontré des représentants des États Membres et le personnel afin de les tenir informés des derniers développements en la matière. Des informations relatives aux travaux et aux décisions de l'Office ont été mises en ligne régulièrement.

5. Conformément aux règles régissant la publication des documents pour les réunions intergouvernementales, les documents de la quarante-sixième session de la Commission ont été mis à la disposition des États Membres six semaines avant la tenue de la réunion et affichés sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les documents de la quarante-septième session de la Commission seront également disponibles six semaines avant la réunion.

### **III. Activités opérationnelles et gestion**

6. Dans sa résolution 46/8, la Commission a instamment prié le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de poursuivre la réforme qu'il avait entreprise conformément aux résolutions 44/16 et 45/17 de la Commission et aux recommandations formulées dans les rapports du Bureau des services de contrôle interne (A/56/83 et A/56/689), du Comité des commissaires aux comptes et du Corps commun d'inspection (A/57/58); a invité le Directeur exécutif à mener à son terme l'application des recommandations figurant dans ces rapports et à approfondir les réformes en cours, y compris en développant les synergies entre les différents éléments de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; a réaffirmé que le Directeur exécutif avait pour rôle de coordonner et diriger efficacement toutes les activités des Nations Unies en matière de contrôle des drogues; s'est félicitée de la mise en œuvre à ce jour du système prévu de gestion financière visant à permettre au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et aux États Membres d'évaluer le coût, l'impact et l'efficacité des activités opérationnelles du Programme de façon transparente et à contribuer à mettre en place une budgétisation axée sur les résultats, et a attendu avec intérêt la poursuite du développement de ce système; a invité le Directeur exécutif à considérer comme prioritaires le développement et l'application de connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation et du suivi, en particulier en établissant une fonction d'évaluation indépendante; et s'est félicitée de la poursuite des efforts tendant à améliorer la gestion et le recrutement des ressources humaines, compte tenu des principes de la représentation géographique équitable et de la parité hommes-femmes, de façon à renforcer encore le moral ainsi que l'efficacité et l'efficience du personnel, et a prié le Secrétariat de lui communiquer des informations sur les postes existants au sein du Programme.

## Mesures prises

7. En janvier 2003, des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne ont approuvé le document élaboré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et intitulé "Priorités opérationnelles: lignes directrices pour le moyen terme", qui énonce les objectifs suivants:

- a) Traiter de façon intégrée les questions intéressant la drogue et le crime;
- b) Inscrire les questions concernant la drogue et le crime dans le contexte du développement durable;
- c) Maintenir l'équilibre entre les activités de prévention et de répression;
- d) Choisir des opérations sur la base des connaissances et d'une vision stratégique;
- e) Contribuer à mettre en place des institutions pour promouvoir les meilleures pratiques internationales;
- f) Optimiser les ressources pour tirer parti de la force des partenariats.

8. Par la suite, des réformes en matière de gestion ont été engagées au cours du premier semestre de 2003 pour préparer la mise en œuvre des priorités opérationnelles. Il s'agissait en premier lieu de rationaliser les fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de reprofiler le réseau des bureaux extérieurs, de faire en sorte que l'assise financière soit stable et prévisible et d'améliorer la gestion des ressources humaines, le contrôle financier et les technologies de l'information. Des outils de planification essentiels, comme les profils de pays et les programmes stratégiques directeurs, ont été adoptés pour appuyer les activités opérationnelles.

9. Le 1<sup>er</sup> août 2003 a été mise en place la nouvelle structure organique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui illustre les mandats de l'Office et permet de développer des synergies en facilitant une approche intégrée des menaces que constituent la drogue, le crime et le terrorisme. Elle se compose des quatre éléments suivants: a) une division opérationnelle chargée de gérer les programmes d'assistance technique en matière de renforcement des capacités; b) une division des traités qui fournit des services aux organes directeurs, observe l'application des conventions existantes et fournit des services juridiques en vue de l'application des traités; c) une division de l'analyse des politiques et des relations publiques, chargée de renforcer l'autorité intellectuelle de l'Office et la coopération avec d'autres partenaires (organisations internationales ou non gouvernementales); d) un élément de gestion chargé de fournir des services en matière de ressources humaines, de technologies de l'information et de gestion financière. La restructuration du Siège et le reprofilage du réseau de bureaux extérieurs ont entraîné le redéploiement des postes nécessaires pour assumer de nouvelles fonctions et renforcer les services chargés des activités opérationnelles. En outre, même si l'intégration des activités destinées à combattre les drogues illicites et le crime est pleinement mise en pratique au niveau opérationnel, le PNUCID et le Centre pour la prévention internationale du crime conservent leur identité propre en ce qui concerne la gestion de leurs fonds respectifs et l'appui fourni à leurs organes directeurs, qui sont distincts. Le Comité exécutif fait fonction d'organe directeur chargé d'appuyer la

définition de politiques et la prise de décisions par le Directeur exécutif. Il est constitué par tous les directeurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Office des Nations Unies à Vienne.

10. Cette nouvelle structure organique comprend un mécanisme d'évaluation indépendant, dont les conclusions sont présentées aux cadres supérieurs et aux États Membres. Le système intégré de gestion programmatique et financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ProFi) permet d'assurer systématiquement un suivi approfondi de l'ensemble des activités du PNUCID et via l'Intranet, donne accès à tous les administrateurs, aux rapports sur l'état d'avancement et le suivi des projets. Les États Membres ont également accès en ligne à ProFi. Ce système sera élargi en 2004 pour permettre l'accès en temps réel aux informations spécialisées sur les activités menées au titre des projets. Les options de financement de la deuxième phase de ProFi ont été examinées à la reprise de la quarante-sixième session de la Commission et seront réexaminées ultérieurement. De plus, en termes de suivi et de contrôle de la qualité, le mandat du Comité des programmes et des projets, lequel est chargé de l'approbation de toutes les activités opérationnelles, est actuellement harmonisé pour tenir compte des réformes entreprises en matière de gestion. Le Comité vérifie que les propositions de projet répondent aux besoins opérationnels et aux exigences de qualité, de résultats et de maîtrise des coûts. Il a non seulement examiné les différents projets mais il s'est aussi assuré de la qualité, de l'adéquation aux besoins et de l'efficacité de l'ensemble des activités opérationnelles.

11. Comme indiqué plus haut, la restructuration du siège et la réorganisation du réseau de bureaux extérieurs a entraîné le redéploiement des postes nécessaires pour assurer de nouvelles fonctions et renforcer les services engagés dans des activités opérationnelles. À la suite de consultations entre le Bureau de la gestion des ressources humaines au Siège de l'ONU, des administrateurs de haut niveau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Comité consultatif mixte, composé de représentants du personnel et de l'administration, une politique de rotation du personnel a été adoptée. Conformément à la stratégie de mobilité définie par le Secrétaire général, cette politique vise à répondre aux besoins de l'Office, à le doter d'effectifs polyvalents et souples et à offrir des perspectives de carrière. La configuration des bureaux extérieurs a été rationalisée et normalisée et la présence sur le terrain de l'ONUDC a été renforcée. Parmi les autres améliorations enregistrées, on notera l'importance accordée à la réalisation des objectifs d'égalité homme-femme, l'application d'une nouvelle politique proposant au personnel une organisation souple du travail qui concilie activité professionnelle et vie privée, ainsi que la mise en place à Vienne d'une antenne du Bureau de l'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies. En outre, l'amélioration du solde du compte des ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a permis de reconduire, par période de deux ans, les contrats de membres du personnel.

12. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué à promouvoir l'intégration des considérations ayant trait au contrôle des drogues dans les travaux des organisations du système des Nations Unies. En janvier 2004, l'Office a pris la présidence du Comité des organisations coparrainantes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). L'Office est membre de l'équipe spéciale du Projet du Millénaire sur la pauvreté et le

développement économique, qui traite de questions interdépendantes telles que les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la drogue et le crime.

#### **IV. Financement du Programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

13. Dans sa résolution 46/8, la Commission a réaffirmé son rôle directeur dans le processus budgétaire du PNUCID, rôle en vertu duquel elle conseille le Programme pour la préparation et l'exécution du budget biennal et la gestion des ressources du Programme sur la base des priorités établies par les États Membres. En outre, dans sa résolution 46/9, la Commission a proposé un certain nombre de solutions en vue d'assurer des ressources stables et prévisibles pour soutenir l'infrastructure et les activités de l'Office financées par des contributions volontaires; et a encouragé le Directeur exécutif à poursuivre ses efforts en vue de réaliser des économies et/ou d'alléger la charge qui pèse sur le budget d'appui, et à l'informer régulièrement des résultats obtenus à cet égard lors de ses réunions intersessions.

14. À la reprise de sa quarante-sixième session, les 26 et 27 novembre 2003, la Commission a approuvé le budget d'appui final pour l'exercice biennal 2002-2003 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ainsi que les ouvertures de crédits au titre du budget d'appui initial, du budget initial du programme de base et des activités de coopération technique pour l'exercice biennal 2004-2005, qui avaient été établis conformément à la méthode de budgétisation axée sur les résultats. La Commission s'est félicitée de la mise en place du budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005, qui a pris en compte, au niveau opérationnel, les programmes contre la drogue, le crime et le terrorisme tout en préservant l'identité de chacun en ce qui concerne la gestion de leurs fonds respectifs. Dans le même temps, le budget proposé visait à permettre aux parties prenantes d'examiner séparément les budgets des différents programmes et d'approuver celui du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Il s'agissait là d'une étape supplémentaire dans le processus de réforme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui traduit, d'un point de vue financier, la nouvelle structure organique et les priorités opérationnelles de l'Office. Conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le budget-programme a été scindé en un programme de base, correspondant aux activités prescrites par les organes délibérants, et un programme de coopération technique.

15. Suite aux réformes entreprises en matière de gestion, les recettes à des fins générales versées par des donateurs sont passées de 15 millions de dollars en 2002 à 18,5 millions de dollars en 2003, soit une augmentation de 23 %. Toutefois, 74 % du financement des projets pour l'exercice biennal 2002-2003 provenait encore de donateurs traditionnels de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les pays qui reçoivent une aide ont financé 26 % du total estimé des dépenses en participant aux coûts des projets. Les ressources disponibles au titre du budget ordinaire étant restées insuffisantes pour permettre à l'Office de remplir ses mandats, le Directeur exécutif a poursuivi ses efforts en vue de les porter à un niveau plus approprié.

16. Des efforts sensibles ont été entrepris en 2003 pour faire en sorte que des ressources stables et prévisibles permettent de soutenir l'infrastructure et les activités de l'ONUDC financées par des contributions volontaires. Outre les initiatives destinées à maximiser les ressources octroyées par ses donateurs traditionnels, l'Office a cherché à développer le cofinancement grâce à la participation aux coûts et au versement de contributions de contrepartie en espèces par le gouvernement des pays bénéficiant d'une aide. Une grande attention a également été portée à la mobilisation de ressources additionnelles auprès des fondations et du secteur des entreprises et à la mise en place de partenariats novateurs avec les organisations non gouvernementales, les volontaires et des mentors. L'Office a continué à s'adresser aux institutions financières internationales, aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organismes bilatéraux de développement pour nouer des alliances stratégiques au niveau de la planification et au niveau opérationnel.

---